



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

OBJET : DÉCLASSEMENT DE VÉHICULE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. AJA	procuration à	M. SAUBIETTE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENT EXCUSÉ

M. HERVELIN

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30



2019-12-146-DAP - DECLASSEMENT DE VEHICULE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser un engin des équipes de la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine en raison de sa vétusté.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant la vétusté de l'engin : REMORQUE PLATEAU (Bess et Aupy), immatriculée 1829 RF 40

Considérant la proposition de reprise de la Société NAZA Automobile pour cession en état pour un montant de 500,00 €.

DELIBERE

DECIDE de déclasser du domaine public communal pour le classer dans le domaine privé de la ville, l'engin remorque plateau (Bess et Aupy)

ACCEPTE la proposition de reprise de la Société NAZA Automobile pour un montant de 500,00 €.

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 20 décembre 2019
Le Maire

